

N° 5758⁷

CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2007-2008

PROJET DE LOI

relative à l'obligation scolaire

* * *

SOMMAIRE:

	<i>page</i>
1) Dépêche de la Secrétaire d'Etat aux Relations avec le Parlement au Président de la Chambre des Députés (1.10.2008)	1
2) Dépêche de la Ministre de l'Education nationale et de la Formation professionnelle à la Secrétaire d'Etat aux Relations avec le Parlement (25.9.2008)	2

*

**DEPECHE DE LA SECRETAIRE D'ETAT AUX RELATIONS
AVEC LE PARLEMENT AU PRESIDENT DE LA CHAMBRE DES DEPUTES**

(1.10.2008)

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en annexe copie d'une lettre par laquelle Madame la Ministre de l'Education Nationale et de la Formation Professionnelle aimerait vous signaler une erreur matérielle qui s'est glissée dans le texte du projet de loi sous rubrique.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

*Pour la Secrétaire d'Etat aux Relations
avec le Parlement,*

Daniel ANDRICH

Conseiller de Gouvernement 1re classe

*

**DEPECHE DE LA MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE
ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE A LA SECRETAIRE D'ETAT
AUX RELATIONS AVEC LE PARLEMENT**

(25.9.2008)

Madame la Secrétaire d'Etat,

On me rend attentive au fait que la disposition inscrite au paragraphe 2 de l'article 21 „A défaut des parents de se conformer à l'obligation scolaire dans un délai de huit jours à partir de la mise en demeure qui leur est adressée conformément à **l'article** qui précède ...“ devrait se référer à „**l'alinéa** qui précède“. En effet c'est l'alinéa 1 de l'article 21 qui stipule qu'une mise en demeure est adressée aux parents par le collège des bourgmestre et échevins.

Comme il s'agit d'un redressement d'ordre technique je vous saurais gré de bien vouloir demander au Conseil d'Etat d'y souscrire et d'en informer la Chambre des Députés.

Veillez agréer, Madame la Secrétaire d'Etat, l'expression de ma parfaite considération.

*La Ministre de l'Education nationale et
de la Formation professionnelle,*

Mady DELVAUX-STEHRÉS